

Le Courrier du SNALC Créteil

Trimestriel
N° 56
AVRIL 2008

Anniversaire

Mai 68: je vous parle d'un temps que les moins de ... 50 ans ne peuvent pas connaître!

Si, à Montmartre, les lilas sont morts, notre Ecole Républicaine ne se porte guère mieux.

L'abominable « sélection par l'échec » sur la base d'examens et de concours anonymes est désormais remplacée par la délicieuse sélection fondée sur l'argent et les relations. Certes, il fallait ouvrir le secondaire et le « post-bac » à un nombre d'enfants et d'adolescents plus important: de là à bannir toute exigence de niveau et à créer de véritables classes parkings ...

Sans doute fallait-il aussi alléger certains programmes, moderniser une pédagogie quelque peu obsolète, responsabiliser davantage les parents au sein même de l'institution scolaire: mais de là à sombrer dans la démagogie de la réunionite et à favoriser la naissance de l'Enfant-Roi ...

En ce temps là, l'enseignement technique, déjà, ne bénéficiait pas du prestige des filières dites « longues » (**trop** longues?), mais la plupart des jeunes et des familles ne poussaient pas des cris d'orfraie face à cette éventualité: le « droit à un bac général » n'était pas encore inscrit virtuellement dans la Constitution ...

Quant au sort réservé aux enseignants, dans la foulée de ce repère commode qu'est Mai 68 ... je vous laisse juges!

En vérité, si l'Europe a connu une révolution des œillets, une révolution de velours, et quelques autres, la France, elle, a connu, pour ce qui touche à l'Enseignement, une révolution des dupes: tristounet, non?

Gérard TAFFIN

P.S.: « On oublie qu' *il est interdit d'interdire* est une formule réversible, qui signifie aussi qu'il est interdit d'interdire d'interdire! » (Dany le Rouge... euh, non, le Vert, inTélérama n° 3037). Ah bon ?

Le Courrier du SNALC Créteil
1, rue Augereau - Bât. A 2 - 77000 MELUN
CPPAP n° 0211S07732 ISSN 1256 - 6616

Dispensé de timbrage

MELUN CDIS



Déposé le 08/04/2008

M. NORBERT REBMANN
19 CHEMIN DE CHELLES
77410 CLAYE SOUILLY 0505

À TRIER
77 LOGNES CTC C 0

Éditorial	p. 1
Sommaire	p. 1
Mutations inter-académiques	p. 2
A Retenir	p. 2
Avancement échelon certifiés	p. 2
Mutations intra-académiques	p. 3
Elections professionnelles	p. 3
Bac Pro: action du SNALC	p. 3
Fiche de suivi	p. 4
Pourquoi le SNALC?	p. 5
Fiche d'adhésion	p. 6

Directeur de publication

Jean-Claude GOUY
2, allée des Souches Vertes
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

Imprimeur

Imprimerie Couturier
29, rue Jean-Jaurès
77410 CLAYE-SOUILLY

Mutations inter-académiques

Les groupes de travail concernant la vérification des barèmes des candidats à mutation se sont tenus du 28 au 31 janvier. Il s'agissait cette année de traiter environ 4 480 dossiers, nombre en légère baisse par rapport à l'an dernier, les académies du sud et de l'ouest étant comme d'habitude les plus demandées. **Les commissaires paritaires du SNALC ont pu à cette occasion vérifier les barèmes des candidats et faire rectifier nombre d'erreurs.**

Il est une fois de plus utile d'insister sur la nécessité de nous envoyer toutes les informations vous concernant aussi tôt que possible, afin que nous puissions intervenir en votre faveur auprès du Rectorat dans les meilleures conditions. Nous avons ainsi pu faire rectifier une majorité de barèmes *avant* la tenue des groupes de travail. Certains cas plus litigieux ou tardivement connus n'ont pu être réglés que durant les groupes de travail, ou même plus acrobatiquement *après* ! Comme l'an dernier, le Rectorat a traité avec célérité et efficacité nos demandes.

Les groupes de travail se sont déroulés dans une atmosphère sereine malgré le climat social tendu – pouvoir d'achat en berne, rapport *Po-chard*, professeur mis en garde à vue pour une gifle, site de notation des professeurs *note2be* –, et malgré une baisse des effectifs de gestionnaires, désormais surchargés de travail.

Nous en profitons pour mettre en garde nos collègues qui aiment à se renseigner auprès du Rectorat : il est fréquent que les réponses, données trop rapidement, soient fausses ou incomplètes ! Il est donc sage de toujours se référer d'abord aux BO et autres notes de service, et ensuite de consulter votre syndicat préféré : le SNALC !

Les commissaires paritaires à votre service ;

Loïc Vatin-Emilie Louis-Olivier Durand-Geoffroy Morel

AVANCEMENT D'ECHELON DES CERTIFIES

La CAPA d'avancement d'échelon des collègues certifiés s'est déroulée début mars: voilà les barèmes d'accès au choix et au grand choix pour chaque échelon.

		CHOIX						
Échelon		6	7	8	9	10	11	
barème		75,4	77,5	79,1	80,6	82,7	84	
Né le		5/12/75	4/6/71	22/6/62	13/2/61	25/1/55	30/6/51	
		GRAND CHOIX						
Échelon		5	6	7	8	9	10	11
barème		76,7	78,5	81	83	84,3	87	88,8
né le		20/10/71	19/7/73	19/4/62	3/3/69	20/2/66	30/5/63	31/7/60

NB: les notes retenues pour la CAPA sont arrêtées au 31 août de l'année précédente.

A RETENIR !

Lundi 17 avril : CAPA accès hors-classe agrégés.

Vendredi 16 mai: CAPA accès hors-classe certifiés .

Lundi 19 mai et mardi 20 mai: CAPA accès hors-classe professeurs EPS et PLP .

LE SNALC CRETEIL A VOTRE SERVICE

Président

Gérard TAFFIN

tél./fax 01.64.37.20.02.

✉ snalc-creteil@wanadoo.fr

Trésorier

Loïc VATIN

93, avenue Mendès France

94880 NOISEAU

Contacts Gestion académique

Loïc VATIN

tél./fax 01.49.82.36.31

✉ snalc-creteil@wanadoo.fr

Gérard TAFFIN

Tél /fax 01 64 37 20 02

snalc-creteil@wanadoo.fr

Olivier DURAND

olivierdurand@tiscali.fr

IUFM: Ludovic GELLE

gelle.ludovic@club-internet.fr

Emilie LOUIS-BOUZID

louis.e@wanadoo.fr

Pour avoir l'information syndicale dans les meilleurs délais, n'oubliez pas de nous communiquer votre adresse électronique sur:

snalc.creteil@gmail.com

**Phase intra-académique du mouvement :
calendrier prévisionnel du Rectorat**

- Zone A: 28/04: retour des confirmations des demandes de mutation
- Zone B: 22/04: retour des confirmations des demandes de mutation
- Zone C: 14/04: retour des confirmations des demandes de mutation

- du 30/04 au 07/05: affichage des barèmes sur SIAM

- 21/05: retour des confirmations de saisie des préférences.

- du 18/06 au 22/06: COMMISSIONS DE MUTATION

- à partir du 18/06: affichage des résultats ET demandes de révision d'affectation (selon ordre de passage des disciplines).

- 28 et 29/06: commissions de révision d'affectation

N'hésitez pas à nous contacter avant le renvoi de votre confirmation de demande papier (cf calendrier ci-dessus) sur laquelle vous pourrez procéder à des modifications, si nécessaire, mais qui deviendra alors définitive.

Pour permettre aux commissaires paritaires du SNALC de mieux suivre votre dossier et de vous défendre en commission, vous trouverez ci-joint une FICHE DE SUIVI MUTATION INTRA-ACADEMIQUE à retourner à:

**SNALC- mutations intra
93, Avenue Mendès-France
94880 NOISEAU**

DECEMBRE 2008: ELECTIONS PROFESSIONNELLES

En décembre prochain auront lieu les prochaines élections aux commissions paritaires mixtes académiques et nationales (CAPA et CAPN) où se prennent les décisions concernant votre carrière. Vos commissaires SNALC y défendent vos intérêts et la profession tout entière.

Pour mener ce combat, nous avons besoin de vous! Si vous envisagez de jouer un rôle actif, ou plus modeste-ment de figurer sur nos listes, merci de prendre contact avec le président du SNALC-CRETEIL au 01 64 37 20 02 ou de nous le faire savoir par mail: agta@club-internet.fr

C'est en étant toujours plus nombreux que nous serons plus forts pour défendre l'Ecole Républicaine.

**BAC PRO EN 3 ANS:
L'ACTION DU SNALC**

Dans le cadre du protocole de discussion engagé à propos du projet de bac Pro en 3 ans, le SNALC a participé le 22 janvier dernier à une réunion en présence de Monsieur le Recteur et du Directeur Académique de l'Enseignement Technique.

G.Taffin a rappelé que le SNALC, qui milite pour un enseignement professionnel de qualité, depuis toujours, a exprimé les plus grandes réserves quant au bien-fondé d'un tel projet qui sacrifie la spécificité de parcours débouchant sur des emplois concrets, au nom de l'uniformisation des cursus et des exigences de Bercy. Il a également émis des craintes quant à l'efficacité d'un tel dispositif face à un public scolaire souvent en difficulté et pour lequel une année de moins est un obstacle supplémentaire à la réussite.

Dans le même temps, le SNALC a participé aux actions de l'inter-syndicale académique et manifesté son mécontentement devant l'absence de concertation au moment où le rectorat met en place unilatéralement un certain nombre de ces bacs **pro.3 ans**.

Ce qui menace l'enseignement professionnel menace aussi l'enseignement général! N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences.

« L'ACTU »

-Note2be: Prends le pouvoir, note tes profs :

Victoire du SNALC devant la CNIL.

-Rapport POCHARD : l'évolution du métier d'enseignant; le SNALC dit NON !

FICHE DE SUIVI – MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES 2008

À retourner à

**SNALC – Mutations INTRA
93 AVENUE MENDÈS FRANCE
94880 NOISEAU**

NOM :

PRÉNOM :

CORPS :

ÉCHELON (AU 31/08/07) :

DISCIPLINE (avec option éventuelle) :

Position : Stagiaire IUFM / Stagiaire situation / ATP / TZR / Poste fixe / Dispo/CLM/CLD...

DEPUIS LE :

APV : oui/non

PEP 4 : oui/non

ÉTABLISSEMENT ACTUEL (nom, ville et code si possible) :

ADRESSE PERSONNELLE :

N° ADHÉRENT (le cas échéant) :

TÉL. :

/

COURRIEL :

DATE MARIAGE/PACS éventuelle si le conjoint travaille au 01/09/06 :

NOMBRE D'ENFANTS à charge :

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

Date :

Signature :

**Merci de joindre copie de votre confirmation de demande,
éventuellement corrigée en ROUGE, identique à celle
retournée au Rectorat.**

Pour sa puissance et son efficacité

Avec 16 commissaires paritaires élus pour le second degré,
le **SNALC-CSEN** est le 2^{ème} SYNDICAT
le plus représenté au niveau national

<i>SYNDICAT</i>	<i>CHAIRES SUP</i>	<i>AGREGES</i>	<i>CERTIFIES</i>	<i>TOTAL</i>
SNALC (CSEN)	4 élus	6 élus	6 élus	16 élus
SGEN (CFDT)	0 élu	3 élus	6 élus	9 élus
SNFOLC (FO)	0 élu	0 élu	3 élus	3 élus
SE (UNSA)	0 élu	0 élu	3 élus	3 élus
SUD	0 élu	0 élu	3 élus	3 élus
SAGES	0 élu	0 élu	0 élu	0 élu
SNCL (FAEN)	0 élu	0 élu	0 élu	0 élu
SIAES / SIES	0 élu	0 élu	0 élu	0 élu

☺ Au SNALC-CSEN, vous serez sûr(e) d'être défendu(e).

Pour sa conception du syndicalisme

Etre SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-CSEN porte sur la politique éducative quel que soit le ministre chargé de la mettre en œuvre. Il est par ailleurs le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'Etat...

Le SNALC-CSEN est un syndicat strictement professionnel : il s'est donné pour mission de défendre la qualité du service public d'éducation notamment dans l'enseignement secondaire, et les intérêts moraux et matériels de tous les personnels qui y exercent.

Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-CSEN, syndicat humaniste, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire. Car il ne s'agit pas de donner au plus grand nombre une vague teinture de formation fondée sur un savoir minimum : un enseignement démocratique est celui qui assure à chaque enfant, indépendamment de sa situation familiale et de son origine socio-culturelle, toutes les chances du meilleur épanouissement de sa personnalité, compte-tenu de ses capacités et de ses goûts. Le SNALC-CSEN dénonce en particulier l'égalitarisme niveleur du collège unique, et se bat pour une réelle valorisation de la voie professionnelle.

Pour la protection juridique qu'il offre à ses adhérents

Plus besoin d'assurance complémentaire ! Depuis 1^{er} septembre 2007, la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (G.M.F), 1^{er} assureur du secteur public, conseille et assiste juridiquement (défense, recours) les adhérents du SNALC-CSEN dans le cadre de leur travail.

Ce n'est certainement pas pour rien si autant de professeurs font appel à nous...

pour en savoir plus : www.snalc.fr



FICHE D'ADHÉSION 2007-2008

A renvoyer accompagnée de votre règlement à
M. Loïc VATIN - Trésorier académique du SNALC-CRÉTEIL
93 AVENUE MENDÈS FRANCE- 94880 NOISEAU

Vous pouvez régler votre adhésion à l'aide de 3 ou 4 chèques envoyés ensemble, datés du même jour, en précisant pour chacun la date d'encaissement souhaitée.

NOM Prénom Discipline

Adresse personnelle :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel : Date de naissance : / /

Grade : AGREGÉ / CERTIFIÉ / PEPS / PLP / STAGIAIRE / CONTRACTUEL ... CLASSE NORMALE / HCLASSE

ÉCHELON : depuis le Vous êtes : EN POSTE FIXE / TITULAIRE REMPLAÇANT

Votre établissement d'affectation :

Ech	CERTIFIÉS / PLP/ PEPS à régler	Coût réel après réduction fiscale *	Ech	AGRÉGÉS à régler	Coût réel après réduction fiscale *
3	145 €	49,30 €	3	169 €	57,46 €
4	150 €	51,00 €	4	175 €	59,50 €
5	156 €	53,04 €	5	181 €	61,54 €
6	167 €	56,78 €	6	188 €	63,92 €
7	170 €	57,80 €	7	191 €	64,94 €
8	178 €	60,52 €	8	197 €	66,98 €
9	182 €	61,88 €	9	202 €	68,68 €
10	187 €	63,58 €	10	205 €	69,70 €
11	195 €	66,30 €	11	208 €	70,72 €
↓ HORS - CLASSE ↓			↓ HORS - CLASSE ↓		
4	191 €	64,94 €	4	204 €	69,36 €
5	198 €	67,32 €	5	208 €	70,72 €
6	202 €	68,68 €	6	212 €	72,08 €
7	204 €	69,36 €			

** Si vous ne déclarez pas vos revenus aux frais réels (déplacements...), la réduction fiscale est de 66% du montant de votre cotisation : ainsi, une cotisation de 100 € ne vous reviendra en réalité qu'à 34 € après déduction fiscale*

Adhésion :

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.

Je joins un (ou plusieurs) chèque(s) d'un montant total de € (voir ci-dessus) à l'ordre du SNALC.

Date :

Signature :